



Swiss Ice Hockey Federation | Flughafenstrasse 50 | P.O. Box | CH-8152 Glattbrugg  
T. +41 44 306 50 50 | F. +41 44 306 50 51 | info@sihf.ch | www.sihf.ch | UID: CHE-107.848.055 MWST

## Règlement Cup Bibi Torriani (BTC)

<b>1</b>	<b>Préambule et objectif</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Généralités</b> .....	<b>2</b>
2.1	Organes .....	2
2.2	Discipline .....	2
2.3	Autorisation de jouer .....	3
2.4	Label cantonal .....	3
2.5	Publicité .....	3
<b>3</b>	<b>Tournois de qualification</b> .....	<b>4</b>
3.1	Composition des équipes .....	4
3.2	Mode de jeu .....	4
3.3	Durée des matchs .....	
3.4	Points .....	4
3.5	Nettoyage de la glace .....	5
3.6	Arbitres .....	5
3.7	Finances .....	5
<b>4</b>	<b>Tournoi final (Season Challenge)</b> .....	<b>5</b>
4.1	Composition des équipes .....	5
4.2	Concept de jeu et durée des matchs .....	5
4.3	Points .....	6
4.4	Nettoyage .....	6
4.5	Finances .....	7



Broadcast Partner





## 1 Préambule et objectif

La Coupe Bibi Torriani (BTC) est un tournoi de fédération sous l'égide de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF). Elle est composée de trois tournois de qualification et d'un tournoi final, le Season Challenge. La participation est réservée aux sélections U14 des associations cantonales ou d'unions régionales de hockey sur glace. 12 équipes au maximum sont autorisées à participer. Ces 12 équipes représentent les 3 régions Suisse Romande, Suisse Centrale et Suisse Orientale. Chaque région est représentée par 4 équipes au maximum. Si moins de 12 équipes devaient participer, une représentation paritaire des 3 régions doit être assurée.

Les associations cantonales / unions régionales de hockey sur glace annoncent au siège administratif de la SIHF jusqu'à mi-avril de chaque année les adresses et numéros de téléphone des responsables d'équipes pour la saison à venir.

Les associations cantonales / unions régionales de hockey sur glace doivent mettre à disposition de l'équipe inscrite deux jeux de maillots (un de couleur claire et l'autre de couleur foncée).

L'objectif de la BTC est l'accès à la saisie, la promotion et l'évaluation de talents. Ce niveau de formation à caractère de compétition constitue une première comparaison au niveau inter-régional.

## 2 Généralités

### 2.1 Organes

Les aspects techniques et sportifs seront élaborés par le TC (Technic Committee) de la SIHF sur demande du chef de niveau /chef de formation. Les associations cantonales doivent manifester leur intérêt à l'organisation d'un tournoi de qualification pour la saison d'après. Les lieux des tournois seront fixés par SIHF et le coordinateur de la Recherche de Talents après discussion avec les associations cantonales / unions régionales. Le calendrier sera établi de manière définitive par le coordinateur de la Recherche de Talents.

### 2.2 Discipline

Les responsables d'équipes sont responsables de la discipline de leur équipe. Les arbitres dirigent les rencontres selon les règles de jeu de la SIHF. Cependant, les objectifs des tournois (sélection pour les exigences internationales) doivent tenir compte de l'application des règles internationales.

En cas de pénalités de méconduite pour le match (PMM), les points suivants s'appliquent:

- 1ère pénalité dans le cadre du tournoi BTC: 1 match de suspension. En cas de récidive, le joueur sera exclu du tournoi
- Pénalité de match: 1er cas = 2 matches de suspension. En cas de récidive dans le cadre du même tournoi = Exclusion du présent tournoi BTC



La suspension de match prend effet en tous les cas dès le prochain match. Aucune pénalité ne sera reportée au tournoi suivant.

### 2.3 Autorisation de jouer

Les joueurs de nationalité suisse qui n'ont pas encore 14 ans selon l'année de naissance (U14 selon IIHF), sont éligibles pour la Coupe Bibi Torriani.

#### Recommandation de la SIHF

Lors des 6 tournois BTC, la SIHF recommande de ne pas utiliser de joueurs plus jeunes (underager). Nous voulons prendre en compte l'année de naissance actuelle de la catégorie d'âge U14 dans une large sélection. La BTC et le «Season Challenge» sont des programmes de détection pour les garçons. Les filles participent à leurs programmes de détection et de formation spécifiques. Il s'agit en premier lieu d'activités de points d'appui U14 & U16. Nous prions les associations cantonales d'attirer l'attention des athlètes/clubs sur ces programmes et de prendre contact avec la personne responsable de la SIHF [info@sihf.ch](mailto:info@sihf.ch). Le profil d'athlète des femmes [Athletenprofil\\_Frauen\\_Feldspieler\\_A4.indd \(sihf.ch\)](#) sert de guide.

Pour le tournoi final (Season Challenge organisé par la SIHF), des joueurs plus jeunes (underage) ne sont pas admis. Sont autorisés à participer les joueurs de nationalité suisse. Sont également autorisés à jouer les ressortissants étrangers dont la famille a son centre de vie dans une commune de résidence suisse et qui a déjà déposé une demande de naturalisation ou qui peut prouver qu'ils ont l'intention de le faire prochainement et d'obtenir la nationalité suisse dans un avenir prévisible. Les joueurs d'origine étrangère qui possèdent une licence suisse, mais qui n'ont pas l'intention d'obtenir la nationalité suisse, ne sont pas autorisés à jouer. En cas de doute, le responsable du sport de talent SIHF peut être contacté.

Il n'y a pas d'obligation de présenter une pièce d'identité, cela repose sur une confiance mutuelle.

### 2.4 Label cantonal

Les associations cantonales doivent mettre en œuvre de leur mieux les mesures de promotion conformément au label cantonal.

Promotion des espoirs „PE“: Toutes les associations cantonales / unions régionales (maximum 12 participants) participent à la PE (OFSPPO / SIHF) à travers de l'inscription au Label cantonal. Les montants de promotion sont établis par la certification de SIHF et de la contribution promotionnelle disponible.

Les conditions cadre de participation, ainsi que les critères sont établis et communiqués chaque année par la SIHF sur le site web «LABELS».

<http://label.swiss-icehockey.ch/fr/label/startcantonal/login/>

L'association cantonale reçoit les montants de promotion uniquement si l'administration a été faite selon les directives et dans les délais. Le classement des meilleurs formateurs parmi les cantons sera publié par la SIHF. Ils seront cités de manière positive.



### **2.4.1 Convocations et listes**

Lors du passage à la responsabilité de la SIHF, les associations cantonales sont tenues d'avoir saisi les listes d'athlètes exigées dans My Hockey dans les délais impartis (voir catalogue de critères 6.1).

### **2.5 Publicité**

Les surfaces publicitaires sur les équipements demeurent à disposition des associations cantonales, sauf pour le tournoi final (Season Challenge), où la SIHF fournit les maillots. Les publicités sur les casques et sur les pantalons sont à enlever ou à cacher.

## **3 Tournois de qualification**

Les équipes disputent un championnat sous forme de tournois (chaque équipe joue un match contre chaque autre équipe). Jusqu'à fin février, trois tournois de qualification doivent être disputés. Lors de ces week-ends, deux tournois parallèles seront organisés dans des régions différentes. 6 équipes sont attribuées à chaque tournoi. Les tournois sont organisés par les associations cantonales / unions régionales pour leur propre compte. Les associations cantonales organisatrices désignent un responsable de tournoi qui servira d'interlocuteur pour les équipes participantes (ci-après nommé organisateur).

### **3.1 Composition des équipes**

Au maximum 22 joueurs et 4 membres du staff (chef d'équipe / entraîneurs / matériel / membre du staff) sont autorisés par équipe. D'autres participants doivent payer eux-mêmes les frais pour l'hébergement et les repas. La composition de l'équipe doit être communiquée au coordinateur de la recherche des talents au plus tard 30 jours avant le début du tournoi. Les indications suivantes doivent obligatoirement figurer sur l'annonce: numéro de joueur, nom, prénom, date de naissance, club.

Ces indications sont utilisées pour l'enregistrement sur Internet ([sihf.ch](http://sihf.ch)) et pour la publication sur place. Le chef d'équipe est responsable de l'exactitude des indications.

Si en raison de variations d'années de naissance ou pour d'autres raisons, le cadre d'une association cantonale n'est pas complet, des solutions spéciales peuvent être autorisées par la SIHF. Les joueurs sont qualifiés pour l'équipe pour laquelle le joueur a joué le premier tournoi (1ère inscription sur le rapport de match).

#### **3.1.1 Autorisation de jouer des athlètes avec une représentation de club en dehors du canton de résidence**

Le principe de base est le suivant :

Les équipes cantonales peuvent s'entraider d'un commun accord. Nous agissons toujours dans l'intérêt de l'athlète afin qu'il puisse se présenter aux tournois de la BTC, le lieu de résidence et le canton ne devraient alors pas être une raison pour ne pas être pris en compte.



Il est laissé à l'appréciation de l'association cantonale d'accepter ou non des athlètes "extérieurs" pour renforcer/compléter sa propre équipe (pour l'admission, voir paragraphe 2.3).

### **3.2 Mode de jeu**

Il sera disputé un tour simple de façon que chacun joue contre chacun.

Un échauffement («warmup») de 10 minutes avec pucks aura lieu avant la rencontre.

### **3.3 Durée des rencontres**

3 x 15 Minuten temps net. Si le match se termine par un match nul, une prolongation de 5 minutes maximum ou jusqu'au prochain but sera jouée (sudden death). La prolongation se joue en mode 3:3 plus un gardien de but. Si la prolongation ne donne pas de vainqueur, le vainqueur est désigné par des tirs aux buts. Mode des tirs aux buts voir paragraphe 4.3. (comme lors du Season Challenge).

### **3.4 Points**

Une victoire après le temps de jeu normal donne 3 points. En cas de match nul, chaque équipe reçoit 1 point. Le vainqueur après la prolongation respectivement après les tirs de pénalties reçoit 1 point supplémentaire.

### **3.5 Nettoyage de la glace**

Pendant la pause après le 1er tiers et à la fin du match. La pause après le 2ème tiers dure 5 minutes.

### **3.6 Arbitres**

Les arbitres pour les tournois de la CBT seront convoqués par la Commission régionale des arbitres. L'indemnisation des arbitres est à convenir chaque année avec la Commission des arbitres. Tous les matchs sont dirigés en système à deux arbitres. Sur demande de la CA, il est possible de diriger les rencontres en système à trois arbitres, pour autant que les finances le permettent.

Les indemnités des arbitres ne sont pas comprises dans la contribution de soutien de la SIHF aux organisateurs de tournois et sont traitées par le département Officiating, comme indiqué au point 3.7.

### **3.7 Finances**

La SIHF soutient chaque année l'organisateur de tournoi avec un montant de soutien par tournoi, que la SIHF verse à l'association cantonale via le label cantonal. Ce montant comprend également les repas des deux coachs de but et des deux scouts présents sur place lors du tournoi. Les frais du tournoi sont donc pris en charge par l'association cantonale/ l'union régionale organisatrice. Une éventuelle perte doit être supportée par l'association



cantonale / l'union régionale organisatrice. Un éventuel bénéfice appartient à l'organisateur. Les équipes participantes versent à l'organisateur du tournoi un montant par joueur et par membre du staff. Ce montant est fixé tous les trois ans lors de l'assemblée annuelle.

Les indemnités des arbitres sont réglées par la SIHF, département Officiating. Pour les frais de repas des arbitres, l'organisateur du tournoi peut facturer à la SIHF une contribution forfaitaire de 400 CHF.

#### **4 Tournoi final (Season Challenge)**

Le vainqueur annuel de la Bibi Torriani Cup est désigné à l'issue des 3 premiers tournois de la saison U14. Après les 3 tournois cantonaux, un "Season Challenge" est organisé pour clôturer la compétition. Toutes les associations cantonales sont invitées à y participer.

##### **4.1 Composition des équipes**

Les associations cantonales font leurs contingents de joueurs en accord avec les scouts Talents de la SIHF. La SIHF organise avec les joueurs sélectionnés une forme de tournoi avec le nombre d'équipe possible. Les coaches principaux des équipes sont convoqués en accord entre les associations cantonales et la SIHF. Les autres membres du staff sont également convoqués en accord avec le chef scout des Talents. Les équipes sont encadrées et dirigées par un coach issu des associations cantonales.

##### **4.2 Concept de jeu et durée des rencontres**

Echauffement: 5 minutes avant le début de la rencontre: échauffement avec puck

Durée de la rencontre: 2 x 20 minutes

##### **4.3 Points**

Victoire après 40 minutes = 2 points; si le match se termine par un match nul, une prolongation de 5 minutes maximum ou jusqu'au prochain but sera jouée (sudden death). La prolongation se joue en mode 3:3 plus un gardien de but. Si la prolongation ne donne toujours pas de vainqueur, une série de tirs aux buts est immédiatement jouée. Les coaches désignent trois tireurs par équipe. Si le match n'est toujours pas décidé, on continue à tour de rôle jusqu'à la décision. Tous les autres joueurs mentionnés sur la feuille de match doivent avoir tiré un penalty avant qu'un joueur puisse en tirer un deuxième. L'équipe visiteur commence les tirs aux buts. Le résultat après les prolongations ou les tirs au but plus un but pour le vainqueur est pris en compte pour le classement. Les gardiens de but restent sur le terrain dans leurs buts pendant les tirs aux buts.



#### **4.4 Nettoyage de la glace**

Après 20 minutes nettes (pause et au terme de la rencontre)

#### **4.5 Finances**

Les frais du tournoi final sont pris en charge par la SIHF. Les athlètes sont responsables de leur voyage, les associations cantonales pouvant organiser des offres utiles. Staff par équipe: 1 chef d'équipe, 2 coaches, 1 accompagnateur sont à la charge de la SIHF